



**COMMUNIQUÉS
DE PRESSE**



Communiqués de presse - archives nationales 2005

Collectivité innovatrice alliant efficacité énergétique et logements abordables

Mise en chantier de la plus importante collectivité ENERGY STAR à Mississauga en Ontario

TORONTO, Ontario, 14 octobre 2005 – Les travaux de mise en chantier de la première collectivité canadienne ENERGY STAR destinée aux accédants à la propriété viennent de débuter. Les maisons construites seront également admissibles au nouveau programme de la SCHL qui prévoit le remboursement de 10 % de la prime d'assurance prêt hypothécaire, mesure contribuant à améliorer l'abordabilité au moment de faire l'acquisition d'une maison éconergétique.

L'annonce en a été faite par le Daniels Corporation, de même que par le ministre fédéral du Travail et du Logement, Joe Fontana, le député de la circonscription de Mississauga-Ouest, Bob Delaney, et par la conseillère municipale, Katie Mahoney.

L'aménagement de la collectivité FirstHome d'Erin Mills fait en sorte que Daniels Corporation devient la première entreprise de construction au Canada à réaliser un aménagement complet qui respecte la norme ENERGY STAR. Auparavant, les constructeurs offraient ce forfait d'efficacité énergétique, en option.

« Aujourd'hui, nous sommes fiers d'annoncer que les 354 maisons en bande de la collectivité FirstHome d'Erin Mills seront réalisées conformément à la norme ENERGY STAR », a affirmé Mitchell Cohen, président de Daniels. « Nous sommes également ravis d'annoncer que les acheteurs admissibles de la collectivité FirstHome d'Erin Mills et de la collectivité FirstHome de Markham, constituée de 94 maisons en bande, pourront bénéficier du programme d'assurance prêt favorisant l'efficacité énergétique qu'offre la Société canadienne d'hypothèques et de logement. »

« Cette initiative de la société Daniels tient compte que les sols et l'énergie ne sont pas des ressources inépuisables, si bien que nous devons tous agir de façon responsable face à l'avenir », a déclaré M. Cohen. « Réaliser des collectivités complètes selon la norme ENERGY STAR permettra idéalement d'établir un nouveau repère pour le secteur de l'habitation et de mettre au point une nouvelle norme de construction auxquelles s'attendent les propriétaires-occupants. »

Lancé récemment par la SCHL, le programme permet d'abaisser les paiements hypothécaires des accédants à la propriété se portant acquéreurs d'une maison ENERGY STAR. Outre le remboursement de 10 % de la prime d'assurance prêt hypothécaire, le programme autorise l'octroi d'un prêt hypothécaire assorti d'une période d'amortissement maximale de 35 ans à l'acheteur d'une maison ENERGY STAR, sans qu'il doive verser la surprime qui s'applique généralement à un prêt hypothécaire d'une telle durée.

« Notre gouvernement comprend très bien que le prix de l'énergie exerce une énorme incidence sur l'abordabilité du logement, de sorte qu'il a dévoilé, la semaine dernière, un projet de mesures d'allègement à long terme d'une valeur de 2,4 milliards de dollars visant à réduire le coût de l'énergie pour les Canadiens, grâce à l'amélioration de l'efficacité énergétique des maisons et des bâtiments », a fait remarquer le ministre du Travail et du Logement, Joe Fontana. «

Nouvelles hypothécaires - Collectivité innovatrice alliant efficacité ...

L'événement d'aujourd'hui montre que le secteur de l'habitation collabore avec nous pour soutenir le caractère abordable du logement et la responsabilité en matière d'environnement. »

Le prix de départ des maisons en bande ENERGY STAR de la collectivité FirstHome d'Erin Mills de la société Daniels correspondra à 129 900 \$. L'admissibilité à un prêt hypothécaire assorti d'une période d'amortissement de 35 ans permettra d'abaisser la mensualité hypothécaire de l'acheteur d'un montant pouvant atteindre 150 \$. En combinant ces économies aux frais énergétiques moins élevés d'une maison ENERGY STAR, l'acheteur réalisera des économies annuelles voisinant les 2 000 \$. Les maisons ENERGY STAR doivent être 40 % plus éconergétiques que les maisons construites selon le Code du bâtiment de l'Ontario.

« Combiner la cote ENERGY STAR à la période d'amortissement de 35 ans du prêt hypothécaire rend l'accession à la propriété davantage abordable. Comme vous pouvez le constater, les économies annuelles en frais hypothécaires sont appréciables, tout comme les économies dont profiteront les acheteurs en raison de la diminution de la consommation énergétique de leur maison », a déclaré Don Pugh, vice-président de la division des bâtiments de faible hauteur chez Daniels.

Le programme de la SCHL permet de compenser la hausse du coût de construction d'un bâtiment conforme à la norme ENERGY STAR, par rapport à une maison construite selon le Code du bâtiment de l'Ontario.

« Le programme d'assurance prêt hypothécaire de la SCHL tient compte à la fois de l'efficacité énergétique et de l'abordabilité du logement. À une époque où le coût de l'énergie accuse une hausse fulgurante, c'est donc dire que les accédants à la propriété seront en mesure de s'offrir une maison ENERGY STAR », d'ajouter M. Pugh.

Les avantages des maisons ENERGY STAR vont au-delà des économies liées à l'énergie et aux paiements hypothécaires. En effet, puisqu'elles se révèlent 40 % plus éconergétiques que les autres, les maisons ENERGY STAR cadrent merveilleusement bien avec les actions du Canada en vue de réduire les rejets de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Grâce à des normes de construction davantage rigoureuses, à leurs caractéristiques mécaniques et à l'étanchéité à l'air de l'enveloppe, les maisons ENERGY STAR offrent un cadre de vie intérieur sain et un confort accru.

Ressources naturelles Canada fixe la norme pour obtenir la certification Energy Star. En Ontario, la certification Energy Star relève du programme ÉnerGuide pour les maisons neuves.

Depuis plus de deux décennies, Daniels Corporation est devenue un éminent promoteur-constructeur canadien qui s'est taillé la réputation d'offrir qualité et intégrité dans tous ses modèles de bâtiments résidentiels. L'entreprise a réalisé plus de 16 000 maisons et immeubles d'appartements dans une vaste gamme de collectivités primées.

Daniels Corporation est la première entreprise à recevoir le prestigieux prix du « constructeur de l'année » de la Greater Toronto Home Builders' Association et a d'ailleurs reçu dernièrement le prix du « constructeur de tours d'habitation de l'année » que lui a décerné la Tarion Warranty Corporation. L'entreprise s'est vu décerner de nombreux autres prix d'excellence, dont le « prix pour le meilleur concept de bâtiment en copropriété à Mississauga » de la GTHBA, de même que le prix « collectivité de l'année » pour la réalisation des NY Towers à Toronto.

Organisme fédéral responsable de l'habitation, la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) a pour mandat d'aider les Canadiens à accéder à des logements offrant sécurité, qualité et coût abordable. La SCHL soutient le secteur canadien de l'habitation et contribue à améliorer les conditions de vie des Canadiens grâce à ses activités dans les domaines de l'assurance prêt hypothécaire et de la titrisation, de l'aide au logement, de la recherche et de la diffusion d'information, et de la promotion des exportations canadiennes dans le domaine du logement.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Nouvelles hypothécaires - Collectivité innovatrice alliant efficacité ...

Rhoda Eisenstadt/Beth Merrick
The Communications Group Inc.
(416) 696-9900
reisenstadt@tcgpr.com / bmerrick@tcgpr.com

Angelina Ritacco
SCHL
(416) 283-3332